

*Droit d'auteur et bibliothèques. Sous la direction d'Yves Alix.*  
Paris : Cercle de la Librairie, 2012. 241 p. (Coll. Bibliothèques).  
ISBN 978-2-7654-1348-6

Olivier Charbonneau

Volume 59, numéro 2, avril-juin 2013

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033225ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033225ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

#### ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer ce compte rendu

Charbonneau, O. (2013). Compte rendu de [*Droit d'auteur et bibliothèques. Sous la direction d'Yves Alix. Paris : Cercle de la Librairie, 2012. 241 p. (Coll. Bibliothèques). ISBN 978-2-7654-1348-6*]. *Documentation et bibliothèques*, 59(2), 124–125. <https://doi.org/10.7202/1033225ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2013

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

**Droit d'auteur et bibliothèques.**  
Sous la direction d'Yves Alix.Paris : Cercle de la Librairie, 2012. 241 p. (Coll.  
Bibliothèques). ISBN 978-2-7654-1348-6.Olivier CHARBONNEAU  
Université Concordia  
O.Charbonneau@concordia.ca

SI LE DROIT D'AUTEUR EST UN SUJET COMPLEXE AUX aspects variés, Yves Alix et les auteurs qu'il réunit ont le mérite d'expliquer aux professionnels des bibliothèques, dans un langage précis mais accessible, les points saillants pour notre milieu. Il est dommage qu'ils se contentent d'étudier la question du point de vue de la France, ce qui limite l'intérêt de cet ouvrage pour les professionnels de ce côté-ci de l'Atlantique. Néanmoins, la structure du livre saura guider ceux qui désirent étudier les questions de droit d'auteur dans d'autres juridictions : une étude analogue pour d'autres pays pourrait être facilitée par leur traitement exhaustif de la question.

Parmi les auteurs, nous retrouvons les experts de l'heure, dont Emmanuel Pierrat, avocat et auteur de plusieurs livres dont certains portent sur le droit de l'édition ; Michèle Bastisti, dont on ne compte plus les années d'implication dans le milieu de la documentation et du droit de l'information ; Sophie Sepetjan, qui œuvre aux affaires juridiques de la Bibliothèque nationale de France et Lionel Maurel, juriste, bibliothécaire et blogueur sur le droit de l'information<sup>1</sup>, pour ne mentionner que ceux-là. Il va sans dire qu'un tel groupe peut traiter à fond de la question du droit d'auteur français.

Yves Alix met la table en proposant un sommaire très renseigné des développements politiques, économiques et juridiques en France. Emmanuel Pierrat présente, dans la première partie du livre, les dispositions édictées par le droit d'auteur français. Ce survol, qui occupe presque la moitié du volume, s'avère indispensable pour comprendre et contextualiser les autres chapitres. Les auteurs de la seconde section abordent la relation entre bibliothèque et droit d'auteur. S. Sepetjan présente le dépôt légal. Y. Alix étudie les questions de prêt de document en droit d'auteur. M. Battisti analyse la reproduction, de la photocopie au numérique. Y. Alix

revient sur les questions juridiques sous-jacentes aux activités culturelles.

Dans la troisième section, les auteurs plongent dans le numérique. Dominique Lahary couvre le débat public qui a entouré les grands dossiers de la dernière décennie (loi DADVSI<sup>2</sup> Google et les œuvres orphelines). Manuel Durand-Barthez présente les archives ouvertes ainsi que les licences *Creative Commons*. Lionel Maurel explore le nouvel environnement de la publication numérique qui intègre les blogues et les wikis. Enfin, Sébastien Dalmon présente une série de ressources documentaires sur le droit d'auteur français ainsi qu'une bibliographie thématique.

Plusieurs éléments font de cet ouvrage un outil indispensable pour les collègues de l'Hexagone. En premier lieu, il est écrit par et pour des professionnels de l'information, ce qui lui permet de présenter de multiples exemples très pertinents dans un langage connu des professionnels. Ensuite, l'articulation des sujets, surtout leur choix et leur structure, facilite une appropriation en douceur des thèmes et des enjeux ; le néophyte des questions relatives au droit d'auteur ne sera pas rebuté par ce texte. De plus, le droit d'auteur y est compris dans son sens usuel et non dans son sens juridique. Certains sujets, comme le dépôt légal, le droit de prêt public des livres ou les licences *Creative Commons*, ne sont pas, au sens strict, des questions de droit d'auteur. Mais leur présentation dans un tel continuum permet de bien les contextualiser par rapport au droit d'auteur : ils découlent naturellement d'enjeux similaires.

Par contre, l'ouvrage souffre de l'absence d'un index, lacune légèrement compensée par la présence d'une table des matières exhaustive ; un index des articles de loi cités, voire des jugements ou autres éléments probants, comme il est souvent le cas dans des ouvrages de nature juridique, aurait grandement augmenté la valeur du texte. De plus, la question des licences signées pour du contenu numérique, une tendance lourde du milieu universitaire, n'est traitée que dans un « encadré » de quelques pages. Il aurait été pertinent de couvrir ce sujet plus en profondeur, d'autant plus que les professionnels de l'information sont de plus en plus appelés à négocier de telles licences.

1. <<http://scinfolex.wordpress.com/>>.

2. Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information, France, 2006.

Somme toute, la pertinence d'un tel ouvrage est limitée pour les professionnels de l'information du Québec, à l'exception des chercheurs en droit des bibliothèques, bien sûr. Mais il faut dire aussi qu'un tel ouvrage manque au Québec, d'autant plus que la loi canadienne sur le droit d'auteur a été grandement modifiée à l'automne 2012. Il existe plusieurs ouvrages qui présentent le droit d'auteur canadien d'un point de vue juridique, mais pas dans une approche bibliothéconomique.

*Les missions des bibliothèques publiques : témoignages d'élus municipaux québécois.* Dominique Gazo.

Montréal : ASTED, 2012. 166 p. ISBN 978-2-923563-35-0.

Denis BOISVERT

Bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski  
denis\_boisvert@uqar.ca

Après un retour aux études à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal, Dominique Gazo a obtenu un doctorat de cette institution en 2009. Toujours à l'EBSI, elle a été assistante de recherche et chargée de cours. En 2010-2011, elle a réalisé un stage postdoctoral à HEC Montréal dans le domaine de la gestion des ressources humaines. Madame Gazo est maintenant chef de section des services au public de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent. Ses intérêts gravitent, entre autres, autour des bibliothèques publiques et de leur gouvernance. Elle a également développé des habiletés méthodologiques en analyse de discours et à l'usage des méthodes de recherche qualitatives. Cette publication est le fruit d'une recherche doctorale menée sous la direction de Réjean Savard, professeur titulaire à l'EBSI.

Très sensible à la survie des bibliothèques publiques dans un contexte de profonds changements, l'auteure aborde les questions et les enjeux relatifs à leurs missions en tenant compte du discours des élus municipaux sur le sujet. Pour elle, la définition et la compréhension des missions et des valeurs qui y sont associées sont étroitement liées à la légitimité d'une organisation. Or, la légitimité est avant tout une question d'autorité dans la mesure où, au Québec, le sort des bibliothèques publiques est entre les mains des élus municipaux. La rentabilité des bibliothèques est de plus en plus remise en cause, comme le mentionne Madame Gazo dans cet ouvrage, dont l'objectif principal est de susciter « *une nouvelle réflexion sur les missions des bibliothèques publiques d'une part, et sur la relation avec les élus municipaux d'autre part* ». Voilà pourquoi son étude porte principalement sur la vision des élus municipaux à l'égard du rôle et de l'importance des bibliothèques publiques soumises à la forte concurrence des nouveaux environnements technologiques, devenus omniprésents.

Les résultats de recherche ont été obtenus sous forme de témoignages recueillis auprès d'élus municipaux responsables du dossier de la bibliothèque au sein de leur municipalité. L'échantillon était constitué de 12 répondants provenant d'autant de villes distinctes situées dans cinq régions du Québec. Aucune bibliothèque affiliée ne faisait partie de l'échantillon, ce qui a un effet limitatif et constitue un biais sur le plan méthodologique, comme le souligne l'auteure.

Une approche qualitative a été retenue. Le témoignage et la perception des élus à l'égard des valeurs associées aux différentes missions des bibliothèques ont été analysés et comparés dans un cadre théorique construit en tenant compte de la littérature scientifique et professionnelle sur le sujet. L'intérêt de cette démarche, qui vise à situer le point de vue des élus par rapport à celui des chercheurs et des professionnels, est de favoriser une compréhension élargie des enjeux associés à un référentiel qui englobe des stratégies et des valeurs définissant les missions des bibliothèques publiques. Soulignons qu'un chapitre entier est consacré à la définition rigoureuse des missions des bibliothèques publiques, dont les trois objets suivants ont été retenus : champs d'activités, rôles et publics visés.

Si le discours savant repose sur des fondements d'ordre empirique, des normes, des données statistiques, des études et des enquêtes, celui des élus municipaux s'identifie plutôt à l'opinion publique. Ce langage n'a pas d'autonomie propre puisqu'il est subordonné aux impératifs de la vie politique, à un positionnement stratégique qui s'inscrit dans un cadre actionnel. Comme le mentionne Charadeau, « *le discours politique n'a pas de sens hors de l'action, [dans laquelle] se joue, pour le sujet politique, l'exercice d'un pouvoir* »<sup>1</sup>. Intéressant ce parallèle entre le discours savant élaboré par Dominique Gazo à partir d'une revue très exhaustive de la littérature sur les missions des bibliothèques publiques et les témoignages des élus qui relèvent du discours politique. Ce travail de recherche nous permet de saisir la perception des élus municipaux à l'égard du rôle des bibliothèques publiques québécoises (BPQ) et des services offerts aux citoyens en tenant compte d'une pluralité de facteurs servant à en déterminer l'image. Une meilleure compréhension de ces sentiments et de ces perceptions revêt une importance stratégique dans la mesure où les BPQ sont principalement financées par les taxes municipales.

L'analyse des témoignages des élus permet à l'auteure de dégager les conclusions suivantes : si les élus rencontrés se disent satisfaits des services offerts par leur bibliothèque, l'importance du travail accompli par le personnel est passée sous silence et l'impact des employés sur le service à la clientèle échappe à leur

1. P. Charadeau, 2002. « A quoi sert l'analyse du discours politique ? » in *Analisi del dicurs politic*, IULA-UPF, Barcelone. En ligne : <<http://www.patrick-charadeau.com/>> (consulté le 8 janvier 2013).